

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 octobre 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois d'octobre deux mille vingt (21-10-2020) à compter de quatorze heures trente (14 h 30) à la salle Aubin située au 301, rue St-Jacques à Ste-Thècle, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 20-10-191

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 14 heures 30.

- Adopté à l'unanimité -

## Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 14h30.

## Adoption de l'ordre du jour

Re 20-10-192

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
    - Adoption de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;
    - Recommandations du comité technique;
    - Achat d'une remorque pour accompagner les feux de signalisation de chantier;
  - Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC : Avis d'intérêt afin de conclure une entente avec le MAMH;
  - Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Avis d'intérêt afin de conclure une entente avec le MAMH
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Autorisation de signer l'avenant 2020-01 au contrat de prêt portant sur le report de la période de remboursement du Fonds local d'investissement (FLI);
- Accueil et intégration des nouveaux arrivants :
  - Adoption de la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;
  - Autorisation de déposer un projet au Programme d'appui aux collectivités (PAC);
- Autorisation de signer une entente de partenariat 2020-2021 avec la Chambre de commerce de Mékinac;
- Demande de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;
- Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

- Adhésion à Bassin versant du St-Maurice;
- Appui à la FQM : Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
- Gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État : Autorisation de signature des documents liés à l'entente;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
  - Déclaration et délégation de compétence à la Régie de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la valorisation et le recyclage des matières organiques via une société d'économie mixte;
  - Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Varia :
  - Approbation d'une offre de services pour une étude géotechnique;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 août 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 20-10-193

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 23 septembre 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 20-10-194

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Une liste de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

## **M.R.C. DE MÉKINAC**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b><u>Rémunération des employés (es) (10 semaines):</u></b>                   | <u>249 257.49</u> |
| <b><u>Déplacement des employés (es) (3 mois)</u></b>                          | <u>6 670.79</u>   |
| <b><u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois</u></b> | <u>959.23</u>     |
| <b><u>Rémunération des maires (août-septembre)</u></b>                        | <u>17 717.83</u>  |

### **Fournisseurs de biens et services**

|   |            |
|---|------------|
| Telus   | 330.92     |
| Telus mobilité  | 849.48     |
| Xittel (téléphone)                                    | 1 306.09   |
| Xittel (internet)                                     | 1 218.74   |
| Hydro-Québec  | 1 449.84   |
| Servitech   | 13 600.78  |
| Global payments                                       | 145.56     |
| La Capitale   | 21 847.43  |
| RREMQ   | 43 426.48  |
| Syndicat régional des employés municipaux             | 3 365.96   |
| Purolator   | 50.29      |
| RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p) | 539 410.10 |
| Androïde  | 2 489.91   |
| Fournitures de bureau Denis                           | 2 004.34   |
| Carra   | 526.14     |
| Centre de services scolaire de l'Énergie              | 5 299.84   |
| Quadiant Canada                                       | 3 195.62   |
| Spectalité/signoplus                                  | 704.23     |
| Distribut'eau Plus                                    | 67.00      |
| Microgest Informatique                                | 301.75     |
| Monsieur Marcel Perron                                | 2 973.44   |
| Xerox   | 994.87     |
| DH Électronique                                       | 126.46     |
| Savonnerie BL   | 201.51     |
| Doucet et Turcotte architectes                        | 2 529.45   |
| Solidcad  | 2 500.70   |
| Fujitsu   | 10 089.06  |
| Boutique Fleur de mai                                 | 75.00      |
| Société d'infrastructure Mékinac                      | 100 000.00 |
| Chauffage M.C. 2007 Inc.                              | 255.53     |
| Direction de la Gestion du fonds du MERN              | 1 040.00   |
| ADGMRCQ   | 229.95     |
| Ôze publicité   | 86.24      |



|   |           |
|---|-----------|
| Club des Aînés                                    | 663.00    |
| Club loisirs nautiques Québec                     | 260.00    |
| Proxim St-Tite                                    | 257.00    |
| Boulangerie Germain                               | 890.00    |
| L'Accorderie de Shawinigan                        | 17 000.00 |
| Municipalité de Grandes-Piles                     | 38 400.00 |
| Corporation Camping Le Relais Lac-aux-Sables Inc. | 33 600.00 |
| Chambre de commerce Mékinac                       | 11 000.00 |
| Camp du Lac en cœur                               | 624.00    |
| 9419-4289 Québec Inc. (GM Modulaire)              | 10 000.00 |
| Société d'infrastructure Mékinac                  | 10 000.00 |
| Club de golf le St-Rémi                           | 12 175.00 |

Total FDT : 202 815.00

### **Développement économique (projet La Ruche)**

|  |          |
|--|----------|
| Accomodation Mini-Prix                     | 210.00   |
| Au Brin de Laine Plus Enr                  | 215.00   |
| Bar Le Reflet                              | 460.00   |
| Belle à croquer                            | 1 300.00 |
| Boutique Équestre St-Tite                  | 245.00   |
| Bistro La Vieille Banque                   | 670.00   |
| Boulangerie Germain                        | 895.00   |
| Clinique de pédicure Sandra Veillette      | 290.00   |
| Confiserie Le Paradis du bonbon            | 35.00    |
| Coop Mékinac                               | 335.00   |
| Massothérapie Julie Devault                | 105.00   |
| Marché Metro St-Tite                       | 9 060.00 |
| Les Garçonnes (Noémie Bordeleau)           | 75.00    |
| Ostéopathie St-Tite                        | 210.00   |
| Salon Catherine esthétique                 | 460.00   |
| Sport Maniak                               | 105.00   |
| Tacos El Sombrero                          | 785.00   |
| Toilettage Rock N Dogs (Thiffany Gauthier) | 245.00   |
| Toilettage Tom & Caro                      | 70.00    |
| Location St-Tite                           | 105.00   |
| Le Mercier                                 | 250.00   |
| Julie Arcand                               | 690.00   |
| Équipements Beaver & Bob                   | 110.00   |
| Microbrasserie À la Fût                    | 2 775.00 |
| Chez Jacob                                 | 295.00   |
| Café aux cinq sœurs                        | 1 025.00 |
| Bulle Givrée                               | 70.00    |
| Marché Pronovost                           | 320.00   |

|   |          |
|---|----------|
| Grano-Vrac                                    | 1 135.00 |
| Rose Pétale                                   | 35.00    |
| Au Petit Palace                               | 1 375.00 |
| Tissus et décor Martine Richard               | 285.00   |
| Les Serres du Domaine des Pointes             | 35.00    |
| Restaurant Au Geai Bleu                       | 35.00    |
| Le Mirad'Or                                   | 50.00    |
| GYM G.P.S Énergie                             | 210.00   |
| Ferme apicole Mékinac                         | 25.00    |
| Centre d'esthétique et d'électrolyse Nathalie | 355.00   |
| Albert Veillette & fils                       | 2 050.00 |
| Maison M Bussière                             | 1 800.00 |
| Clinique vétérinaire St-Tite                  | 1 245.00 |
| Boutique Mélyny                               | 175.00   |
| Resto Bar Le Brinadon                         | 355.00   |
| Alimentation Lac-aux-Sables                   | 895.00   |
| Brûlerie Mékinoise                            | 755.00   |
| Resto Bistro Le Ste-Thècle                    | 35.00    |
| Microgest Informatique                        | 420.00   |
| Bouffées d'air et fourchettes                 | 140.00   |
| Ferme Hogue et Huot Senc                      | 495.00   |
| Clinique chiropratique familiale St-Tite      | 210.00   |
| Bar Brasserie 500                             | 250.00   |
| Diane Thiffault (perdu)                       | 50.00    |

Total Développement économique (projet La Ruche) : 33 825.00

### **Développement économique**

|                    |          |
|--------------------|----------|
| RSUltra Inc.       | 3 219.30 |
| Groupe Conseil MCG | 2 624.31 |

Total Développement économique : 5 843.61

### **FLI/FLS**

|  |           |
|--|-----------|
| Acceo solutions FLI                        | 124.58    |
| Acceo solutions FLS                        | 117.68    |
| G.A. Boulet - FLI Covid                    | 50 000.00 |
| Bouffées d'air et fourchettes - FLI        | 5 000.00  |
| Bouffées d'air et fourchettes - FLI        | 5 000.00  |
| Spectacles productions DLM - FLI covid     | 20 000.00 |
| 9419-4289 Québec Inc. (GM Modulaire) - FLI | 20 500.00 |

|  |           |
|--|-----------|
| 9419-4289 Québec Inc. (GM Modulaire) - FLS | 20 500.00 |
|--|-----------|

Total FLI/FLS : 121 242.26

### **Communauté entrepreneuriale**

|            |        |
|------------|--------|
| Chez Jacob | 188.84 |
|------------|--------|

Total Entrepreneuriat : 188.84

### **Promotion Touristique**

|       |        |
|-------|--------|
| Télus | 196.63 |
|-------|--------|

|              |        |
|--------------|--------|
| SIT Mauricie | 201.21 |
|--------------|--------|

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Tourisme Mauricie | 1 149.75 |
|-------------------|----------|

|                   |        |
|-------------------|--------|
| ADN Communication | 207.50 |
|-------------------|--------|

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Les Immeubles Dolia | 7 277.92 |
|---------------------|----------|

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Chambre de commerce Mékinac | 27.59 |
|-----------------------------|-------|

Total Tourisme : 9 060.60

### **Activité de loisir/culture et communications**

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| La boîte interculturelle | 1 000.00 |
|--------------------------|----------|

|           |          |
|-----------|----------|
| Icimédias | 2 025.86 |
|-----------|----------|

|                  |        |
|------------------|--------|
| Pierre-Luc Baril | 900.00 |
|------------------|--------|

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Municipalité de St-Adelphe | 3 900.00 |
|----------------------------|----------|

Total Loisir/Culture : 7 825.86

### **Programme de rénovation de l'habitat**

|  |           |
|--|-----------|
| Programme d'adaptation de domicile P-1450304 Hérouxville | 16 000.00 |
|--|-----------|

|  |           |
|--|-----------|
| Programme d'adaptation de domicile P-172224 Ste-Thècle | 13 728.40 |
|--|-----------|

|   |           |
|---|-----------|
| Programme RénoRégion C04010 PRR0077 St-Tite | 10 062.40 |
|---|-----------|

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Service d'aide à l'habitation | 720.89 |
|-------------------------------|--------|

|  |          |
|--|----------|
| Programme RénoRégion C04010 PRR0070 Notre-Dame | 4 254.11 |
|--|----------|

|  |          |
|--|----------|
| Programme RénoRégion C04010 PRR0090 Lac-aux-Sables | 4 383.02 |
|--|----------|

|  |          |
|--|----------|
| Programme RénoRégion C04010 PRR0074 Notre-Dame | 3 117.90 |
|--|----------|

Total Rénovation de l'habitat : 52 266.72

### **Baux de villégiature**

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Le Groupe Harnois | 348.75 |
|-------------------|--------|

|  |            |
|--|------------|
| PR Résolu                              | 130.64     |
| VML 2015                               | 74.73      |
| Zec Gros-Brochet                       | 13 500.00  |
| DV Autos                               | 868.37     |
| Le Club Vlimeux                        | 9 000.00   |
| Ministre des Finances (redevances MRN) | 273 411.35 |

Total Baux de villégiature : 297 333.84

### **Cour municipale**

|   |           |
|---|-----------|
| Ministre des Finances                                     | 19 700.00 |
| BAVAC   | 1 489.00  |
| SAAQ  | 136.83    |
| Remboursement d'amendes 806117753                         | 138.60    |
| Monsieur Denis Carpentier                                 | 200.00    |
| Icimédias   | 219.60    |
| Remboursement d'amendes:                                  |           |
| Municipalité de Trois-Rives                               | 365.00    |
| Ville de St-Tite  | 6 991.07  |
| Municipalité de Ste-Thècle                                | 769.00    |
| Municipalité de St-Séverin                                | 215.00    |
| Municipalité de St-Roch-de-Mékinac                        | 300.00    |
| Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban                   | 100.00    |
| Municipalité de Lac-aux-Sables                            | 1 158.83  |
| Municipalité d'Hérouxville                                | 3 887.00  |
| Municipalité de Grandes-Piles                             | 750.00    |
| Municipalité de St-Adelphe                                | 273.00    |
| TNO   | 1 480.00  |
| Indemnité de témoin 350501903                             | 45.00     |
| Centre de services scolaire de l'Énergie Vente pour taxes | 945.13    |
| Municipalité d'Hérouxville Vente pour taxes               | 5 480.02  |
| Monsieur Pierre Bordeleau                                 | 3 220.56  |

Total Cour municipale : 47 863.64

Grand total : 1 820 572.30

### **PARC INDUSTRIEL**

|              |       |
|--------------|-------|
| Hydro-Québec | 29.12 |
|--------------|-------|

Total : 29.12

## **TNO DE MÉKINAC**

### **Fournisseurs de biens et services**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Propriétaires de la Rive Ouest de la Rivière St-Maurice | 15 000.00         |
| Forex Langlois Inc.                                     | 474.28            |
| Groupe CLR  | 51.74             |
| Marcel Guimond & fils                                   | 1 128.22          |
| Les Entreprises Romar                                   | 3 242.30          |
| MRC de Mékinac - boues                                  | 8 472.00          |
| MVC Océan   | 83 562.84         |
| Total :   | <u>111 931.38</u> |

Re 20-10-195

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 21 octobre 2020 totalisant 1 820 572.30 \$ pour la MRC, 29.12 \$ pour le parc industriel régional et 111 931.38 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

### **Correspondance**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous annonce l'octroi d'une aide financière de 3 892 \$ afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;
- La directrice générale, Marzena Jarek de la direction des programmes d'aide, accorde une aide financière maximale correspondant à 50% des pertes de recettes tarifaires provenant des usagers dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et nous informe des conditions de versement et des particularités du programme;
- Le ministre des Transports, François Bonnardel, nous accorde la somme de 100 000 \$ pour l'exploitation d'un service de transport collectif pour 2019 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, Volet II;
- La directrice régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, madame Françoise Bouchard nous informe de la modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui consiste à déterminer la nouvelle valeur de référence pour chaque pôle d'attraction;
- La directrice régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, madame Françoise Bouchard nous informe de la nouvelle entente de principe sur la délégation de gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État;
- La directrice régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, madame Françoise Bouchard nous transmet une affiche « Notre territoire public, 1 500 000 km<sup>2</sup> à

- partager » à installer dans les bureaux de la MRC, dans le cadre du déploiement d'une campagne de sensibilisation en lien avec le partage du territoire public;
- Suivi du Centre de services scolaire de l'Énergie concernant notre résolution sur le rayon de marche pour l'admissibilité du transport scolaire;
  - Réponse du CN à notre résolution 20-07-162 concernant le maintien des opérations à la gare de triage Garneau du Canadien National;
  - Résolution 431-0820 de la MRC Brome-Missisquoi concernant une demande de bonification des règles gouvernementales pour l'évaluation des chiens dans le cadre de la nouvelle Loi;
  - Résolution 20-08-333 concernant une demande d'appui pour la réintégration des citernes incendies dans le programme TECQ;

#### **Appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de la Vallée-du-Richelieu par sa résolution 20-08-333 demandant la réintégration des citernes incendies dans le programme de la TECQ;

Re 20-10-196

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-du-Richelieu dans sa demande aux gouvernements de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Dépôt de la correspondance**

Re 20-10-197

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelpe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Adoption de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Mékinac en mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de ladite entente, la MRC doit adopter une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie est un outil important pour l'analyse des projets dans le cadre du FRR – Volet 2;

Re 20-10-198

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie.

- Adopté à l'unanimité –

## **Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relative aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-10-199

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants :

D'accepter :

**FRR-L-20-03 Club de Ski de fond Le Sillon inc.** : Amélioration de l'offre de loisir de sports d'hiver

19 110 \$ FRR – Volet 2 initiatives du milieu local;

**FRR-R-20-04 MRC de Mékinac** : Mise en valeur de l'agroalimentaire et du tourisme gourmand dans la MRC de Mékinac

2 650\$ FRR – Volet 2 régional;

**FRR-R-20-05 CJE Mékinac** : Place aux jeunes

4 000 \$ FRR – Volet 2 régional;

Le tout aux conditions établies aux protocoles d'entente.

De refuser :

**FRR-R-20-06 Mékinac j'embauche**

Pour les motifs suivants :

- Les projets récurrents de ressources humaines ne sont pas des dépenses admissibles dans le cadre du FRR - Volet 2;
- Le caractère du projet n'est pas novateur puisque la MRC de Mékinac, en 2017-2018 et 2018-2020, avait déjà financé en partie ce même projet;
- Le projet déposé vise des actions qui s'apparentent étroitement à des projets ou des activités similaires déjà en cours et qui pourraient créer une concurrence.

- Adopté à l'unanimité –

## **Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Achat d'une remorque pour accompagner les feux de signalisation de chantier**

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-139 concernant l'acquisition de feux de signalisation de chantier;

CONSIDÉRANT que cet équipement est lourd et nécessite une remorque pour les déplacer;

CONSIDÉRANT la soumission de Remorkoto au coût de 1 925.95 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la soumission de Belle Voiture au coût de 2 145 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la remorque proposée par Belle voiture bascule, qu'elle possède un pneu d'urgence et qu'elle est moins encombrante;

Re 20-10-200

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de procéder à l'acquisition de la remorque de Belle voiture d'une valeur de 2 145 \$ excluant les taxes, afin de faciliter le transport des feux de signalisation de chantier. Cette somme sera prise à même le Fonds Région Ruralité - Volet 2.

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds Région Ruralité (FRR) Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC : Avis d'intérêt afin de conclure une entente avec le MAMH;**

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité se compose de quatre volets;

CONSIDÉRANT que le Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC s'inscrit dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de nos particularités;

CONSIDÉRANT que par ce volet, le gouvernement du Québec souhaite encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac peut bénéficier d'une enveloppe annuelle de 204 658 \$ dans le cadre de ce volet pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est désireuse de soumettre son avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 3;

CONSIDÉRANT qu'une somme maximale de 50 000 \$ peut être utilisée afin de définir notre identité territoriale;

Re 20-10-201

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

- De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) notre avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 3 – Projets « Signature innovation »;
- D'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à compléter et à signer le formulaire d'avis d'intérêt;
- De demander au MAMH d'obtenir une somme de 50 000 \$ pris à même la somme attribuée pour l'année 2020-2021 pour l'identification de notre identité territoriale;

- D'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer tout document visant à la mise en place d'une entente avec le MAMH dans le cadre du Volet 3.

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds Région Ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Avis d'intérêt afin de conclure une entente avec le MAMH**

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité se compose de quatre volets;

CONSIDÉRANT que le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (Axe vitalisation) vise à soutenir et encourager la mobilisation des territoires afin de faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac peut bénéficier d'une enveloppe annuelle de 959 914 \$ dans le cadre de ce volet pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est désireuse de soumettre son avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (Axe vitalisation);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite mettre en place une démarche de mise en œuvre de l'entente et un comité de vitalisation;

Re 20-10-202

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

- De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) notre avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (Axe vitalisation);
- D'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer tout document visant à la mise en place d'une entente avec le MAMH dans le cadre du Volet 4.

- Adopté à l'unanimité –

**Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 5 août 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR - Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-10-203

EN CONSÉQUENCE, Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Centre nautique de Grandes-Piles**

4 125 \$ FRR - Volet 2 entreprises privées, Soutien aux entreprises privées;

**La Lignée RR2 SENC**

Transfert de la contribution non remboursable du FDT Entreprises privées (démarrage/relève) au montant de 5 000 \$ autorisée en 2019 vers le fonds FDT Entreprises privées (soutien aux entreprises) pour son site web transactionnel.

Et de prendre note que le financement autorisé à Gestion Sinn inc., par la résolution 20-08-173, sera finalement octroyé à Gestion Sainlo Inc. suite à un changement de nom pour la compagnie de gestion.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer l'avenant 2020-01 au contrat de prêt portant sur le report de la période de remboursement du Fonds local d'investissement (FLI)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'avenant 2020-1 concernant l'entente liée au contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT que cet avenant permet un report de deux années de la date du début de la période de remboursement du prêt;

CONSIDÉRANT que le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a rendu une décision favorable en regard du soutien aux entreprises de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel;

CONSIDÉRANT que suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des précisions à l'égard des modalités d'utilisation dans le cadre du FLI;

Re 20-10-204

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson préfet, à signer l'avenant 2020-1 portant sur le report de la période de remboursement du FLI.

- Adopté à l'unanimité –

**Adoption de la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants**

CONSIDÉRANT qu'en août 2019, la MRC de Mékinac signait une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de favoriser l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est dotée d'une ressource pour l'accomplissement de ce mandat;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Mékinac de mobiliser les intervenants et les citoyens concernés par l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC, par le biais de la Coordonnatrice à l'accueil des nouveaux arrivants, a mandaté un comité qui a travaillé au cours des derniers mois à l'élaboration d'une Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que le comité a déposé une proposition de Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants auprès du Conseil de la MRC;

Re 20-10-205

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu il est résolu d'adopter la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, telle que présentée.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Autorisation de déposer un projet au Programme d'appui aux collectivités (PAC)**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé un nouveau programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme vise à favoriser l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est dotée d'une ressource pour l'accomplissement de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par sa résolution numéro 20-10-205, a adopté une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un plan d'action visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac devra mettre en œuvre les actions qui découleront de ce plan;

CONSIDÉRANT que la date limite pour déposer un projet est le 17 novembre;

Re 20-10-206

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique à déposer un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités et d'autoriser madame Moreau à signer tout document en lien avec cette demande.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer une entente de partenariat 2020-2021 avec la Chambre de commerce de Mékinac**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente de partenariat financier avec la chambre de commerce de Mékinac;

Re 20-10-207

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de conclure une entente de partenariat 2020-2021 avec la Chambre de commerce de Mékinac au coût de 5 000 \$, incluant 2 000 \$ pour la gestion du Bureau d'accueil touristique et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

**Demande de la Régie des incendies du Centre-Mékinac**

CONSIDÉRANT la résolution 08-06-108 qui désigne la Régie des incendies du Centre-Mékinac comme étant gestionnaire de formation auprès de l'École Nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT que la Régie désire ajouter le programme OFFICIER NON-URBAIN à son offre de formation;

Re 20-10-208

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la régie des incendies du Centre-Mékinac dans sa demande à être gestionnaire de formation pour le programme OFFICIER NON-URBAIN auprès de l'école nationale des pompiers du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

**Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Adhésion à Bassin versant du St-Maurice**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac appuie la mission et les mandats de Bassin versant du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle;

Re 20-10-209

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de renouveler notre adhésion pour 3 ans au coût de 300 \$.

- Adopté à l'unanimité –

**Appui à la FQM : Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Re 20-10-210

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains*

*besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;*

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

- Adopté à l'unanimité –

**Gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État : Autorisation de signature des documents liés à l'entente**

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la délégation de la gestion foncière et l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice de cette délégation, il est nécessaire de désigner les personnes autorisées à signer les documents officiels;

Re 20-10-211

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer les documents relatifs à l'exercice de la délégation de la gestion foncière et l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques :

- La directrice générale, madame Nathalie Groleau;
- Le responsable de la gestion des terres publiques, monsieur Éric Piché;
- Le directeur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau.

- Adopté à l'unanimité –

**Déclaration et délégation de compétence à la Régie de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la valorisation et le recyclage des matières organiques via une société d'économie mixte**

CONSIDÉRANT que les cinq membres de la Régie sont assujettis à la compétence 2 et que la Régie peut notamment, par le biais de cette compétence, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte, de transport, de recyclage et de valorisation des matières organiques ;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite assurer directement le service de collecte et de transport des matières organiques, mais qu'elle souhaite que le service de valorisation et de recyclage des matières organiques soit offert aux membres de la compétence 2 par l'entremise d'une société d'économie mixte formée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (chapitre S-25.01) ;

CONSIDÉRANT que la loi précitée prévoit à son article 1 qu'un organisme municipal peut être l'un des fondateurs d'une société d'économie mixte, mais que l'énumération des organismes municipaux à l'alinéa 2 de l'article 1 omet la forme de la régie intermunicipale parmi les organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite tout de même la formation d'une société d'économie mixte pour assurer la valorisation et le recyclage des matières organiques ;

Re 20-10-212

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu

- que la MRC de Mékinac prend la décision de faire partie d'un ensemble destiné à être l'un des fondateurs d'une société d'économie mixte et que cet ensemble soit formé de la MRC des Chenaux (Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas), de la MRC de Mékinac (Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives), de la MRC de Maskinongé (Charette, Louiseville, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère et Yamachiche) ainsi que de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières);
- que la MRC de Mékinac délègue à la Régie tous les pouvoirs requis afin qu'elle puisse, dans le cadre de la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (chapitre S-25.01), agir pour et au nom de chaque membre et agir pour et au nom de l'ensemble destiné à être l'un des fondateurs de la société d'économie mixte;
- que cette société d'économie mixte ait compétence pour la valorisation et le recyclage des matières organiques provenant de l'ensemble décrit ci-haut;
- qu'aucune tâche afférente à la fourniture d'un bien ou d'un service de cette société d'économie mixte ne sera effectuée par un employé de la MRC de Mékinac).

- Adopté à l'unanimité –

**Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a adopté ses prévisions budgétaires 2021 lors de la séance régulière du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres de la RGMRM ont à statuer sur ledit budget;

Re 20-10-213

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'entériner les prévisions budgétaires telles qu'adoptées le 15 octobre 2020 par la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité –

**Approbation d'une offre de services pour une étude géotechnique**

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment administratif nécessite une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que quatre laboratoires ont soumis une offre de services :

- Englobe : 7 000.00 \$
- FNX innov : 8 440.00 \$
- EXP : 8 930.00 \$
- SNC Lavalin : 12 250.00 \$

Re 20-10-213

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'accepter l'offre de services de Englobe au montant total de 7 000 \$ excluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité –

**Questions de l'assemblée**

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

**Levée de l'assemblée**

Re 20-10-214

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière